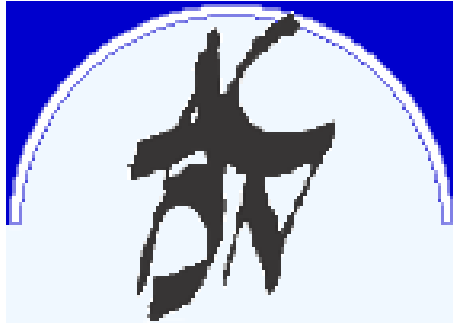


<https://www.acdn.net/spip/spip.php?article1413>



Choisir entre l'enfer et la raison - Un Référendum pour en finir avec la terreur nucléaire

- Accueil - Actualités - Articles d'actualité -
Date de mise en ligne : jeudi 18 septembre 2025

Copyright © www.acdn.net - Tous droits réservés

Enregistrée le 12/09/2025. N° 3542. Soumise à la Commission des Affaires étrangères.

Le 6 août 1945, "Little Boy" atomisa Hiroshima et ses 350 000 habitants. Le 8, Albert Camus éleva une voix singulière, s'inquiétant des "perspectives terrifiantes" ainsi ouvertes à l'humanité. Le 9, ce fut au tour de Nagasaki. Le 10, il n'y avait plus de bombe en stock.

80 ans plus tard, plus de 12 000 armes nucléaires, la plupart bien plus puissantes que "Little Boy", menacent à tout instant de détruire l'humanité et sa petite planète. Va-t-on sauver le climat, la biodiversité, l'eau, les océans... tout en consacrant un argent fou à préparer l'Apocalypse ?

Cessons de croire aux mythes. Les armes nucléaires ne préservent pas la paix, loin s'en faut. Ni celles de l'OTAN, ni celles de la France n'ont empêché le chef de l'État russe d'envahir l'Ukraine. Au contraire, il a usé des siennes pour dissuader l'Europe et l'OTAN de réagir, puis pour "sanctuariser" les territoires annexés et continuer sa guerre. Des constats similaires peuvent être faits à propos d'Israël.

Faisant prévaloir par la terreur la raison du plus fort, imposant la volonté de "ceux qui en ont" à ceux qui n'en ont pas, elles perpétuent un monde de dominations, de peurs, de haines, de violences, elles suscitent le surarmement et la guerre. Selon le général US Lee Butler, ancien chef du *Strategic Air Command*, elles sont "fondamentalement dangereuses, extraordinairement coûteuses, militairement inefficaces et moralement indéfendables".

Elles sont en outre suicidaires. Valéry Giscard d'Estaing l'avait reconnu, se jurant en secret de ne jamais prendre "l'initiative d'un geste qui conduirait à l'anéantissement de la France".

Le seul usage sensé de nos armes nucléaires, c'est de servir de monnaie d'échange pour amener les autres États dotés, quels qu'ils soient, à renoncer aux leurs.

Tous les États parties au Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires (TNP), en vigueur depuis 1970, sont tenus par son article 6 de renoncer définitivement à ces armes, et ceux qui en sont déjà dotés, tenus de négocier leur élimination totale. La France a adhéré au TNP en 1992. Mais jamais les États dotés, France comprise, ne se sont réunis dans ce but, bafouant ainsi leur engagement et piétinant le droit international. Ils refusent tous, par ailleurs, de signer le Traité d'Interdiction des Armes Nucléaires, qui depuis huit ans les invite à désarmer unilatéralement.

Ils doivent donc négocier enfin un véritable traité d'abolition, engageant à la fois l'élimination totale, planifiée et contrôlée, des armes existantes et leur interdiction universelle et définitive. La France, "patrie des droits de l'Homme", peut et doit en prendre l'initiative diplomatique, en direction de tous les États nucléaires, parties ou non au TNP, à plus forte raison s'ils sont en guerre actuellement.

Camus disait : "Ce n'est plus une prière, mais un ordre qui doit monter des peuples vers les gouvernements, l'ordre de choisir définitivement entre l'enfer et la raison."

A nous, Français, de lancer cet ordre à nos gouvernants et nos élus. Il est urgent, impératif, existentiel. Entre l'enfer et la raison, obligeons-les à choisir la raison.

PÉTITION

En tant qu'être humain, je veux vivre dans un monde libéré des armes nucléaires et radioactives.

En tant que citoyen(ne), je refuse que mes impôts servent à financer ces armes, contraires au droit international et au bon sens. Je refuse de devenir complice et victime de crimes contre l'humanité.

Je demande que l'Assemblée nationale examine la Proposition de Loi énoncée ci-après. S'agissant d'une loi référendaire, il suffit pour qu'elle soit adoptée qu'un cinquième des membres du Parlement lui apportent individuellement leur signature. Ensuite, après validation du Conseil constitutionnel, les électeurs inscrits auront 9 mois pour apporter leur soutien à la tenue du référendum, soutien collecté et garanti par le ministère de l'Intérieur.

J'appelle dès à présent les députés et sénateurs à la signer.

Sur cette question vitale, je veux pouvoir donner mon avis. Je veux être consulté(e).

Proposition de Loi visant à organiser un référendum en application de l'article 11, alinéa 3, de la Constitution, sur la participation de la France à l'abolition des armes nucléaires et radioactives

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 ;

Vu la Loi organique n° 2013-1114 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution ;

Vu la Charte des Nations Unies ;

Vu les Résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU N° 1 du 25 janvier 1946 et N° 1653-XVI du 24 novembre 1961 ;

Vu la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ;

Vu les Conventions de Genève du 12 août 1949 sur le droit international humanitaire et leurs protocoles additionnels ;

Vu les Résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU N° 984 du 11 avril 1995 et N° 1887 (2009) du 24 septembre 2009 ;

Vu le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires et l'acte du 3 août 1992 d'adhésion de la France au TNP ;

Vu l'avis consultatif de la Cour Internationale de Justice du 8 juillet 1996 sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires ;

Vu l'Observation générale du Comité des Droits de l'Homme de l'ONU du 30 octobre 2018 sur le droit à la vie, § 66 ;

"Article 1. La France participe à l'abolition des armes nucléaires et radioactives et engage avec l'ensemble des États concernés des négociations visant à établir, ratifier et appliquer un traité d'interdiction et d'élimination complète des armes nucléaires et radioactives, sous un contrôle mutuel et international strict et efficace."

"Article 2. L'article 1 ci-dessus est soumis à l'approbation des Français par référendum, en application de l'Article 11, alinéa 3, de la Constitution."